



Service spécialisé Extrémisme dans l'armée

2 mai 2023

Rapport d'activité 2022 du Service spécialisé Extrémisme dans l'armée

L'essentiel en bref

Au cours de l'année sous revue, 35 annonces et demandes ont été adressées au Service. Si ce nombre est inférieur à la moyenne, il reste toutefois dans la fourchette observée ces dix dernières années.

Le sujet principal des activités de conseil était à nouveau l'extrémisme de droite. C'est à lui que renvoyaient quatre annonces ou demandes sur cinq, une proportion qui est restée stable au cours des dernières années. Les extrémismes ethno-nationaliste et pour motifs djihadistes ont donné lieu à deux annonces et demandes chacun. Depuis quatre ans, l'extrémisme pour motifs djihadistes ne fait plus l'objet que de demandes sporadiques. Aucun cas en lien avec l'extrémisme de gauche n'a été signalé en 2022.

A l'origine des annonces et demandes se trouvaient principalement soit des propos ou des comportements pendant le service militaire, soit des contenus sur les réseaux sociaux indiquant de possibles activités extrémistes de la part de militaires ou de conscrits dans leur vie civile. Les annonces et demandes provenaient à 40 % d'unités organisationnelles de l'armée et de l'administration militaire. Un tiers des clarifications et des conseils ont été effectués au profit de commandants de troupe. Le quart restant émanait de la population ou faisait suite à des publications dans les médias. Pour la première fois depuis des années, aucun militaire n'a fait l'objet de mesures administratives préventives, les conditions légales nécessaires n'étant pas remplies. Ceci ne change rien au fait que l'armée continue de contrôler systématiquement le respect des mesures prescrites par la loi et de les mettre en œuvre.

Le Service a réalisé 20 séquences de sensibilisation et de formation dans le cadre de 15 écoles et stages de formation. Par ailleurs, la formation des commandants d'unité, de même que celle des adjudants des corps de troupe, a été remaniée. La séquence de sensibilisation que certains commandants d'écoles d'officiers dispensent eux-mêmes a également été remodelée.

L'extrémisme de droite est au centre des activités de conseil.

Le Service soutient les cadres militaires et les collaborateurs civils.

Trois séquences de formation ont été remaniées.

Rapport d'activité 2022 du Service spécialisé Extrémisme dans l'armée

1 Organisation

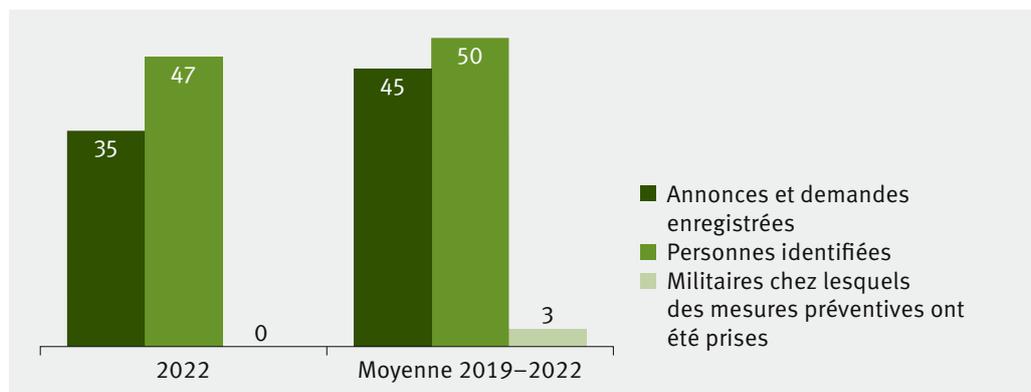
Le Service spécialisé Extrémisme dans l'armée (S spéc EX A) répond de ses activités au Chef du Personnel de l'armée au sein du Commandement de l'Instruction. Il est toutefois rattaché administrativement au Service de lutte contre le racisme du Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur. Cette subordination permet des synergies thématiques, en particulier dans les domaines du fondamentalisme islamiste et de l'extrémisme de droite.

Le Service conseille aussi bien le personnel de milice que le corps professionnel.

2 Missions

Le S spéc EX A est la centrale de conseil, d'annonce et de coordination dans le domaine « extrémisme et armée ». Il clarifie les cas annoncés et conseille les militaires et civils qui s'adressent à lui. Il conçoit et réalise des séquences de sensibilisation et de formation. Lorsque celles-ci sont réalisées par des commandants de stage de formation ou d'école, le S spéc EX A les soutient et met à leur disposition les lignes directrices et le matériel d'instruction. Il collabore également au traitement d'objets parlementaires et fournit un appui au Service de communication de l'armée.

3 Centrale d'annonce et de coordination



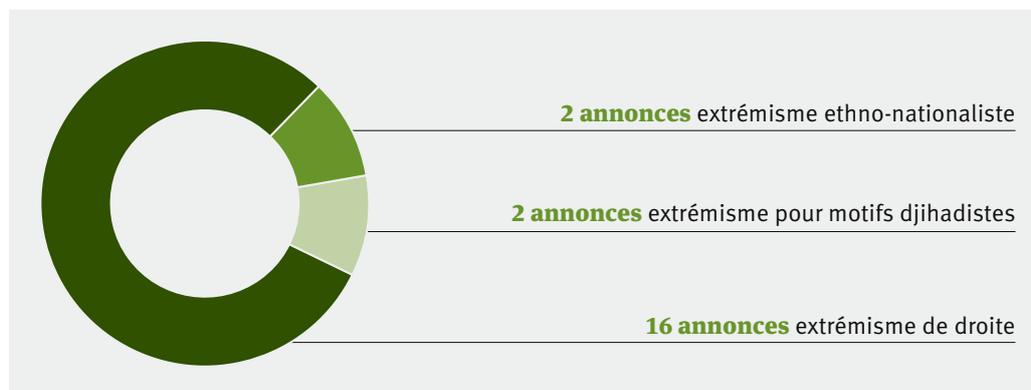
Au cours de l'année sous revue, 35 annonces et demandes ont été enregistrées. Le statut militaire et, le cas échéant, la situation personnelle¹ de 47 personnes ont fait l'objet d'un contrôle. Il faut ici préciser que tout signalement annoncé et soumis à vérification ne conduit pas forcément à un cas d'extrémisme violent au sens de la loi (commission, approbation ou encouragement d'actes de violence²). Des annonces peuvent aussi concerner des personnes qui ne sont pas ou plus incorporées.

¹ Selon l'article 33 de l'ordonnance du 22 novembre 2017 sur les obligations militaires (OMi; RS 512.21).

² Cf. article 19 de la loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens; RS 121).

Lorsque les critères fixés par la loi sont remplis, l'armée prend des mesures administratives préventives de manière conséquente. Celles-ci vont de l'ouverture d'une procédure de contrôle de sécurité relatif aux personnes jusqu'à la reprise préventive de l'arme, en passant par une interdiction de convocation³. Pour la première fois depuis des années, les critères requis n'ont été remplis par aucun militaire annoncé au S spéc EX A en 2022.

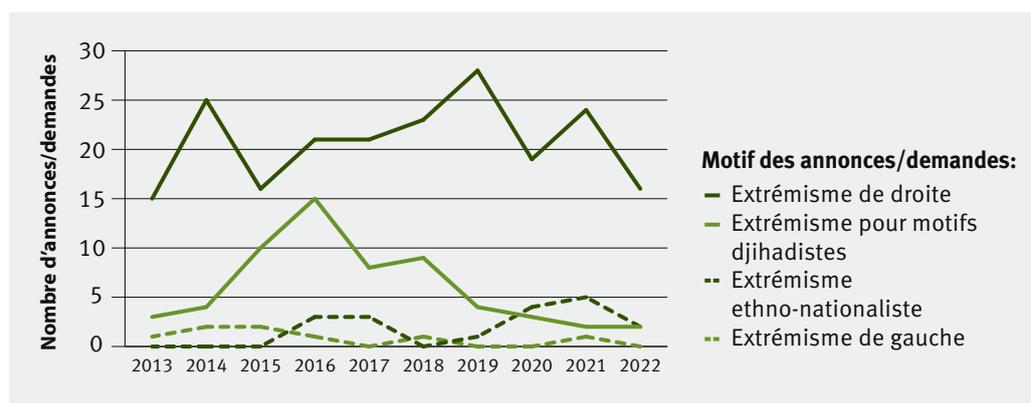
3.1 Répartition selon le type d'extrémisme



15 annonces et demandes ne relevaient manifestement pas de l'extrémisme violent. Il était question de signes d'un potentiel de violence sans motif idéologique (6), de situations de possible discrimination (6) et de demandes d'information et d'expertise (3).

20 annonces et demandes ont été transmises au motif d'une présomption initiale d'extrémisme (voir graphique). Parmi celles-ci, 80 % relevaient de la thématique de l'extrémisme de droite, tandis que l'extrémisme ethno-nationaliste et l'extrémisme djihadiste représentaient chacun 10 %.

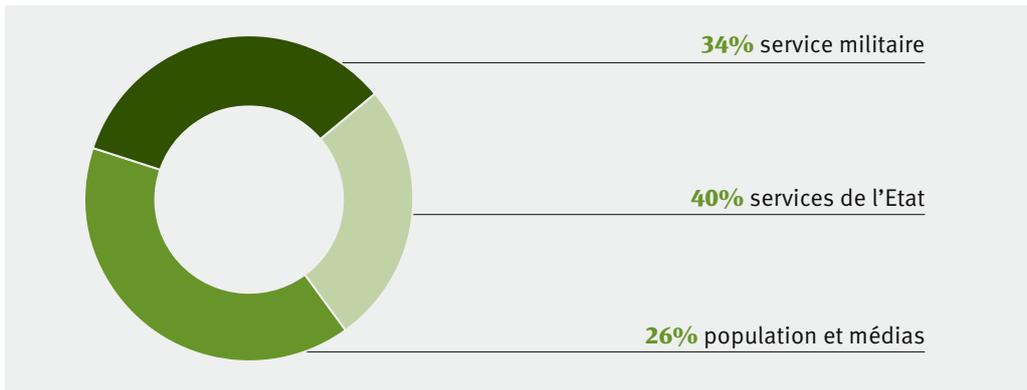
D'un point de vue statistique les cas de présomption d'extrémisme de gauche ou ethno-nationaliste occupent rarement les activités de conseil. Cette tendance est nettement visible sur les 10 dernières années.



Depuis 2019 et pour la quatrième année d'affilée, l'extrémisme pour motifs djihadistes ne fait l'objet que d'un petit nombre d'annonces et demandes.

³ Cf. article 113 de la loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaires (LAAM ; RS 510.10) et art. 34 OMi. Les décisions relatives aux mesures préventives sont prises exclusivement par le Personnel de l'armée. Le S spéc EX A n'émet que des recommandations.

3.2 Répartition selon la provenance



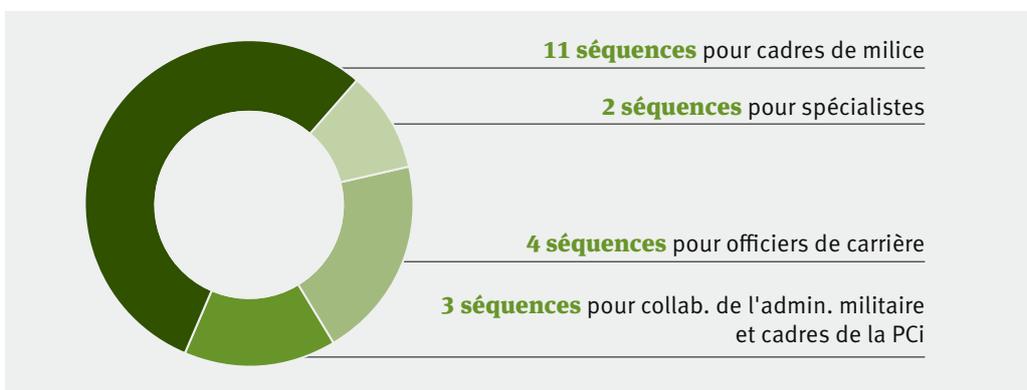
14 annonces et demandes provenaient de services de l'Etat, essentiellement de l'armée et de l'administration militaire ;

12 ont été transmises en lien avec une prestation de service militaire, en premier lieu par des commandants d'unité ou d'école ;

9 provenaient de la population ou d'articles de médias.

Douze demandes de conseils de la part de cadres de troupes en service

4 Sensibilisation et formation



20 séquences de sensibilisation et de formation ont été réalisées dans 15 stages de formation et écoles de cadres. Tous les aspirants aux fonctions suivantes ont été formés :

- Officière et officier de carrière ;
- Commandante et commandant d'unité ;
- Commandante et commandant d'école ;
- Cheffe et chef de section (des troupes d'infanterie, d'aviation et des forces spéciales; dans les autres troupes, la sensibilisation est faite par les commandants d'école d'officiers sur la base de la documentation élaborée par le S spéc EX A) ;
- Adjudante et adjudant des corps de troupe (formation également dispensée par le commandant du stage avec le soutien du S spéc EX A).

Des séquences de sensibilisation ont été réalisées à l'intention des futurs chefs de poste de la police militaire ainsi que des collaborateurs du centre d'instruction SWISSINT. Les cadres de la Protection civile tessinoise ont également été familiarisés avec le thème de l'extrémisme. Cette formation a été mise sur pied en coopération avec la Plateforme de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent du canton du Tessin.

Par ailleurs, certaines séquences existantes ont été remaniées. Ainsi, pour les futurs adjudants des corps de troupes et les futurs commandants d'unité, la question de l'extrémisme a été intégrée dans des exercices pratiques. Ces formations se déroulent en collaboration avec la Formation supérieure des cadres de l'armée (FSCA). Pour les commandants d'écoles d'officiers qui réalisent eux-mêmes la sensibilisation des aspirants, les lignes directrices ont été retravaillées et de nouveaux outils didactiques conçus.

**Dans trois stages de formation,
les séquences ont été remodelées.**

5 Communication et objets parlementaires



- 2 demandes de médias traitées en collaboration avec le Service de communication de l'armée
- 2 contributions à des objets parlementaires dont le postulat 21.4598 de la Conseillère nationale Marti « État des lieux de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme »

Demandes de renseignements

Service spécialisé Extrémisme
dans l'armée
Inselgasse 1, 3003 Berne
Tél. 058 463 55 98
extremismus.armee@vtg.admin.ch

Informations complémentaires

Liens

Extrémisme au sein de l'armée
www.armee.ch/extremisme
www.armee.ch/extremismus
www.esercito.ch/estremismo

